Département de l'ALLIER

Arrondissement de MONTLUCON

COMMUNE de DOMÉRAT

Nbre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 27

Date de l'affichage de la convocation :

4 octobre 2024

Date de l'affichage à la porte de la Mairie de la liste des délibérations :

15 octobre 2024

***OBJET** : Avis sur l'ouverture des magasins les dimanches de décembre par la Sarl Holding Laurie.*

241012-10

Ville de DOMERAT
03410 DOMERAT
Le 15 OCT. 2024
Contrôle de légalité FAST

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 octobre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 4 octobre 2024.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY, Mme PIRES..Mrs DUFLOUX..HAMELIN..Mmes FAUCHARD.. COULANGEON..BRUNET..BERRUER..LAFAYE..Mrs PINHEIRO.. OSTERTAG..Mme DUCEAU..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absents : Mme DELERIS, Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme Bergeron à Mme Lescurat, Mr Limoges à Mme Jouannin, Mr Lacaux à Mme Berruer, Mr Luquet à Mr Pinheiro, Mme Mathiaud à Mme Duceau.

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2024 est approuvé (date de publication : 15 octobre 2024).

Madame le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 18 novembre 2023 émettant un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 24 novembre, 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024 à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle indique qu'elle a été par ailleurs destinataire, d'une demande présentée par la Sarl Holding Laurie d'ouverture de ses salons de coiffure « Studio M » et « Attitude Coiffure », situés dans la galerie commerciale de l'enseigne Auchan, les dimanches 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Il est précisé, conformément à la règlementation en vigueur, que bien que l'arrêté soit pris par les services de la préfecture, l'avis du conseil municipal doit être recueilli.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces demandes d'autorisation d'ouverture les dimanches présentées par la Sarl Holding Laurie.

.../...

Le conseil municipal, après délibération, par 19 voix pour, 5 abstentions (Mmes Duceau, Lafaye, Berruer et Mrs Pinheiro et Hamelin) et 3 voix contre (Mmes Aurat, Chirol et Mr Lefebre),

EMET un avis favorable sur la proposition de la Sarl Holding Laurie, conformément aux éléments ci-dessus exposés.

Pour extrait conforme au registre, légalement signée par :

Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

MAIRIE DE DOMERAT (Allier)

Date de publication sur le site internet : 15 octobre 2024